



LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE Bail de chasse 2024 - 2033

PROCES-VERBAL relatif à l'affectation du produit de la location de la chasse suite à la consultation écrite des propriétaires fonciers

Par délibération en date du 27 Mars 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Niederbronn-les-Bains a décidé de procéder à la consultation écrite des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit des baux de chasse pour la période 2024-2033.

Le résultat de la consultation écrite s'établit comme suit :

- a) nombre des propriétaires qualifiés pour prendre part au vote : **887**
- b) nombre des propriétaires ayant pris part au vote : **844**
- c) superficie totale des terrains inclus dans le périmètre de chasse : **2.587 ha 82 a 58 ca**
- d) nombre des propriétaires ayant opté pour l'abandon du produit au profit de la commune : **640**
- e) contenance totale de l'ensemble des terres appartenant aux propriétaires visés en d) : **2.451 ha 27 a 75 ca**

Attendu que plus des deux tiers des propriétaires représentant plus des deux tiers de la superficie de la chasse communale **se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la commune**, ce produit sera donc, pour le bail prochain (02 Février 2024 au 1^{er} Février 2033) abandonné à la commune.

Fait à Niederbronn-les-Bains, le 04 Septembre 2023

 Le Maire,
Anne GUILLIER